



Arrondissement de
Pontivy

Commune de Pleugriffet

Séance du 7 novembre 2019

Date de la convocation

30/10/2019

Date d'affichage

30/10/2019

Nombres de membres

Afférents au conseil
municipal : 13
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13
dont 1 pouvoir.

L'an 2019, le 7 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, exceptionnellement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, René JEGAT.

***Présents :** Mr JEGAT René, Maire, Mr LECUYER Bernard, Mr LE DOUARIN Yannick, Mme LE MAY Annick, Mr LANTRAIN Albert, Mme MOISAN Marie-Odile, Mr MOISAN Gilles, Mr LE BRIS Gérard, Mme ROLLAND Jessica., Mme LEVEQUE Nadine, Mr LEVEQUE Stéphane. Mme ROUILLARD Anne-Marie*

***Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme NICOLAZO Florence - Pouvoir donné à Mr LECUYER Bernard.*

Excusé(s) :

Non excusé (s) :

***Secrétaire de séance :** Mr LECUYER Bernard.*

Réf : 2019-11/01

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2019.

Réf : 2019-11/02

Objet de la délibération : ECOLE ST-JOSEPH : DEMANDE DE PARTICIPATION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de l'école St-Joseph pour une participation financière pour deux séjours, l'un à la Bourboule du 8 au 12 juin 2020, pour les 48 élèves du CE2 au CM2 et l'autre, au Puy du Fou & à la Planète Sauvage du 2 au 4 juin 2020, pour les élèves scolarisés en classe du CP-CE1.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention de 25 € par élève. Cette subvention sera versée directement à l'APEL.

Réf : 2019-11/03

Objet de la délibération : MIGRATION DU PARC INFORMATIQUE DE WINDOWS 7 VERS WINDOWS 10 PRO

Le Maire fait part aux élus de l'obligation d'intervenir sur les ordinateurs de la mairie et du Centre culturel. En effet, Windows 7 pro étant arrêté par Microsoft en janvier 2020, on ne pourra plus faire les mises à jour et cela va engendrer des risques de sécurité pour les ordinateurs et les données de la Mairie.

Aussi, il convient d'effectuer la migration du parc informatique de Windows 7 vers Windows 10 pro.

Il présente le devis de Atwoclac pour effectuer ces travaux (forfait migration sur 4 postes + serveur, licence et disque dur...) pour un montant de 2 543.76 € HT.

Après délibération, considérant la nécessité de faire cette migration, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider ces travaux et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants avec Atwoclac.

Réf : 2019-11/04

Objet de la délibération : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget 2019, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention d'équilibre au budget CCAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord au versement d'une subvention de 3 000 €.

Réf : 2019-11/05

Objet de la délibération : TARIF DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de location des salles communales de 1.5%, soit :

Tarifs de location des salles communales / Année 2020 :

Types de manifestation	Salle Polyvalente			Salle Saint Pierre			Caution
	Asso locale	Particulier commune	Particulier et Asso ext.	Asso locale	Particulier commune	Particulier et Asso ext.	
Vin d'honneur et réunions diverses	gratuit	70	156	gratuit	70	146	300
Loto – Bal Repas – Buffet...	103	206	376	103	176	307	300
2 ^{ème} jour jusqu'à 17h	gratuit	91	92	gratuit	80	82	
Mariage	xxx	289	440	xxx	xxx	xxx	400
Retour de mariage	xxx	206	381	xxx	xxx	xxx	400
Mariage + retour	xxx	479	707	xxx	xxx	xxx	400

Types de manifestation	Salle de Sports			Caution
	Association locale	Particulier commune	Particulier et Asso ext.	
Vin d'honneur et réunions diverses	gratuit	70	147	210

Réf : 2019-11/06

Objet de la délibération : MAIRIE ET MAM : AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR & HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE

L'adjoint délégué explique que dans le cadre des travaux aux abords de la mairie et de la MAM, il convient de réaliser les aménagements extérieurs, à savoir le parking à l'arrière de la mairie et celui à côté de la MAM et des toilettes publiques, rue Paul Gauguin.

Une consultation a été faite auprès des 2 entreprises ayant répondu au lot « Aménagements extérieurs » lors de l'appel d'offres de la construction de la mairie.

L'adjoint présente les propositions reçues :

Travaux	COLAS	PICAUT
Aménagement Parking Coté Cimetière	20 221.00 €	18 214.55 €
Aménagement parking, Rue Paul Gauguin	22 077.50 €	19 904.55 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir les offres les mieux disantes, à savoir les deux propositions des Ets PICAUD de MORÉAC pour un montant HT de 18 214.55 € pour l'aménagement du parking à l'arrière de la mairie - coté cimetière et de 19 904.55 € pour l'aménagement du parking aux abords de la MAM et des toilettes publiques.

Par ailleurs, il rappelle que pour les travaux d'aménagements extérieurs de la mairie, le suivi est assuré par le cabinet CEA dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BLEHER.

Par contre, ces travaux ne faisant pas partie du marché et concernant également le projet de MAM, l'adjoint explique qu'il est nécessaire de confier le suivi de ces travaux à un cabinet spécialisé. Aussi, il propose le cabinet Voirie Concept 56 de GUÉNIN, dirigé par Mr Serge LIZIARD, qui présente un devis de 4 440 € HT pour gérer l'ensemble de ce dossier.

Après délibération, considérant la nécessité de superviser au mieux ces travaux d'aménagements extérieurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Voirie Concept 56 pour assurer le suivi et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.

Réf : 2019-11/07

Objet de la délibération : PROJET D'IMPLANTATION D'UN PYLONE TDF

Le Maire fait part aux élus de la visite d'une personne de la société TDF, chargée de la recherche de terrain pour installer des stations radio électriques. Il explique que TDF assure le déploiement des réseaux audiovisuels et de télécommunications et qu'Orange ayant sélectionné la commune de PLEUGRIFFET pour l'installation d'un pylône, il est proposé d'en installer un près du cimetière afin d'améliorer la qualité du réseau.

Après délibération, compte tenu d'une part, des avantages de pouvoir bénéficier d'un réseau de télécommunications plus performant, et d'autre part de la proximité des habitations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'installation d'un pylône sur le territoire mais propose qu'un nouveau site soit défini en dehors du bourg afin de limiter l'exposition du public aux champs magnétiques.

Pouvoir est donné au Maire pour informer TDF de cette décision.

Réf : 2019-11/08

Objet de la délibération : CESSION D'UNE PORTION DE ROUTE A PONTIVY-COMMUNAUTÉ

L'adjoint chargé de la voirie sollicite l'avis du Conseil Municipal pour proposer le transfert à PONTIVY-Communauté, de la portion de route d'une longueur d'environ 100m, située aux abords du parc d'activité de « La Pointe » près des Ets MOISAN et de la rue Beaumanoir.

Après délibération, considérant les voies et portions de route voisines déjà transférées à PONTIVY-Communauté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de mise à disposition de cette portion de route et charge le Maire de faire la demande de transfert auprès de la communauté de communes.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

Réf : 2019-11/09

Objet de la délibération : COMPTE RENDU DES BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le Maire donne le compte rendu du dernier conseil communautaire du 15 octobre dernier.

Lors de la séance du 7 novembre 2019, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour l'inscription de plusieurs dossiers supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Les délibérations portent sur :

- *Mise en place d'une ligne de Trésorerie*
- *Assurances : choix des cabinets*
- *Formation Incendie*
- *Modification du programme de voirie*
- *Décision modificative – budget commune n° 1/2019.*

Réf : 2019-11/10

Objet de la délibération : DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Maire fait part aux élus que du fait de l'avancement des travaux de construction de la mairie et de la MAM, il se peut que la commune doive faire appel à une ligne de Trésorerie pour assurer le paiement des factures. En effet, en attendant le versement des subventions liées aux investissements de l'année, on peut faire face à des difficultés de trésorerie.

Après délibération, considérant qu'il est primordial d'anticiper ces difficultés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour ouvrir une ligne de Trésorerie afin de financer les dépenses à venir,
- charge le Maire pour solliciter les agences bancaires
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants à ce dossier.

Réf : 2019-11/11

Objet de la délibération : ASSURANCES : CHOIX DES CABINETS

Le Maire rappelle que lors de la séance du 28 mars dernier, le Conseil a décidé de lancer une consultation pour la mise en concurrence des contrats d'assurances pour les 4 prochaines années, sur les risques suivants :

- Lot 1 - Dommages aux biens et risques annexes.
- Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 – Protection juridique – protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 4 – Véhicules à moteur – Auto-collaborateurs en mission

- Lot 5 – Assurances du personnel - Risques statutaires.

Suite à la réception des offres, une rencontre a eu lieu en Mairie avec le cabinet DELTA Consultant de ANGERS pour la présentation du rapport de comparaison et d'analyse de ces offres.

Le Maire donne lecture de ce rapport relatif au renouvellement des contrats d'assurances au 1^{er} janvier 2020 pour 4 années et présente les offres reçus.

Par ailleurs, il rappelle les

Après délibération, considérant d'une part, les offres reçues en mairie et d'autre part, les critères retenus par les élus : critères techniques (pondération : 60%), critères tarifaires (pondération : 40%), le Conseil Municipal décide de retenir les offres les mieux disantes, à savoir :

Lot 1 : Dommages aux biens et Risques annexes

	GROUPAMA
Garanties de base (franchise 250 €)	3 904.12 €

Lot 2 : Responsabilité civile et Risques annexes

	SMACL
Garanties de base (franchise néant)	749.38 €

Lot 3 : Protection juridique – protection fonctionnelle des agents et des élus

	SMACL
Variante imposée. Prise en charge des honoraires d'avocats x 2	505.64 €

Par ailleurs, pour ce lot 3, l'offre de PILLIOT a été classée irrégulière selon l'article 2.5 du règlement de consultation, par le cabinet DELTA Consultant qui a éliminé cette offre.

Lot 4 – Véhicules à moteur – Auto-collaborateurs en mission

	GROUPAMA
Garanties de base Franchise INC/ VOL /DTA : 250 € + Auto-collaborateurs en mission	1 497.58 €

Lot 5 : Assurance du personnel - Risques statutaires

	GROUPAMA - CIGAC
CNRACL	5.12 %
	10 217.94 €
IRCANTEC	1.23 %
	541.79 €
TOTAL	10 759.73 €

Avec Garantie de base :

- Décès – Accident – Maladie professionnelle.

Et Prestations supplémentaires :

- PSE 1.1 Maladie ordinaire (franchise : 15 jours fermes)
- PSE 2 Longue Maladie- Maladie Longue Durée
- PSE 3 Maternité - Paternité

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les documents correspondants à ce marché.

Réf : 2019-11/12

Objet de la délibération : FORMATION INCENDIE

L'adjoint responsable de ce dossier fait part aux élus que la société L.P.E. de BIGNAN propose une formation incendie, pour former les agents, afin qu'ils acquièrent les principes fondamentaux de lutte contre le feu, qu'ils apprennent à manipuler les extincteurs, à donner l'alerte et à avoir le comportement adéquat en cas d'évacuation.

Il explique que lors du passage de la commission d'arrondissement pour la sécurité dans les ERP, la commune doit justifier de la formation du personnel à l'utilisation des moyens de secours et à l'évacuation.

Aussi, il suggère de mettre en place cette formation pour le personnel ainsi que pour les Présidents d'association ou membres du bureau, qui utilisent régulièrement les salles communales. Le prix de la session pour 3 heures de formation est de 250 €, permettant d'accueillir 12 participants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de LPE pour la formation dispensée par LPE.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

Réf : 2019-11/13

Objet de la délibération : MODIFICATION DU PROGRAMME DE VOIRIE- DEMANDE DE SUBVENTION

L'adjoint chargé du dossier rappelle aux élus la délibération prise le 26 septembre dernier, relative au programme de voirie 2020.

Il rappelle le programme retenu en tranche ferme et précise que les longueurs de voirie et le montant estimé des travaux ont été réajustés par le technicien de PONTIVY-Communauté, à savoir :

- VC Le Pont Neuf – La Ville Briend 1 300 ml
- VC LE Tertre 160.ml
- VC Le Bois d'Oust - Langonan 860 ml
- VC Réquémian 100 ml
- VC La Vallée 120 ml

De même, pour la tranche conditionnelle :

- VC Haut Quéran 1 000 ml

Le montant des travaux en tranche ferme est estimé à 110 395.60 € HT et 39 501.00 € HT en tranche conditionnelle.

Après délibération et prise en compte de ces dernières données, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce programme de voirie pour 2020 et donne tout pouvoir au Maire pour solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale et de PONTIVY-Communauté au titre des Fonds de Concours pour les travaux sur voiries communales.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

Réf : 2019-11/14

Objet de la délibération : DÉCISION MODIFICATIVE -BUDGET COMMUNE N° 1 /2019

Le Maire expose aux membres du Conseil que les crédits alloués à certains comptes du budget « Commune » sont insuffisants, et qu'il est nécessaire d'effectuer le virement des crédits suivants :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D : 2031-140 : frais d'études	+ 4 000 €	
D : 2111 : Terrains nus	- 4 000 €	
Total :	0 €	0 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

**Conseil Municipal du 7 novembre 2019 comprenant les délibérations
du numéro 2019-11/01 au numéro 2019-11/14**

Présents : Mr JEGAT René, Maire, Mr LECUYER Bernard, Mr LE DOUARIN Yannick, Mme LE MAY Annick, Mr LANTRAIN Albert, Mme MOISAN Marie-Odile, Mr MOISAN Gilles, Mr LE

BRIS Gérard, Mme ROLLAND Jessica., Mme LEVEQUE Nadine, Mr LEVEQUE Stéphane, Mme ROUILLARD Anne-Marie.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme NICOLAZO Florence - Pouvoir donné à Mr LECUYER Bernard.

Excusé(s) :

Non excusé (s) :

Secrétaire de séance : Mr LECUYER Bernard.